

DOCUMENTS NECESSAIRES POUR FORMALISER LA RESIDENCE A TORREVIEJA :

A. LOGEMENT (EN PROPRIETE) :

1. Actes notariés d'achat-vente ou une copie simple atitrée de la même ou une copie simple atitrée du registre de la propriété actualisée.
2. DNI (carte d'identité), carte de résident, passeport et certificat de registre de citoyens de l'Union Européenne (feuille verte) en vigueur.
3. Pour les cas d'enfants d'âge mineur, livre de famille et si les parents sont séparés ou divorcés, justification de garde des mineurs. Les enfants d'âge mineur étrangers doivent être en possession d'un passeport en vigueur.

B. LOGEMENT (À LOUER) :

1. Contrat en vigueur du logement à louer correctement signé par chaque partie, la dernière reçu d'électricité, le dernier reçu d'eau et le dernier reçu de loyer.
2. DNI (carte d'identité), carte de résident, passeport et certificat de registre des citoyens de l'Union Européenne (feuille verte) en vigueur.
3. En cas d'enfants d'âge mineur, livre de famille, et si les parents sont séparés ou divorcés, justification de garde des mineurs. Les enfants d'âge mineur étrangers doivent être en possession d'un passeport en vigueur.
4. Dans le cas où le contrat de logement à louer n'est pas existant, il est impératif d'apporter l'autorisation du propriétaire du logement et la photocopie de la carte d'identité ainsi que les actes notariés d'achat-vente ou une copie simple atitrée de la même ou une copie simple atitrés du registre de la propriété actualisée accompagné de la dernière facture d'électricité ou d'eau dans laquelle apparaît l'adresse du logement et du propriétaire.

IMPORTANT: POUR LES CITOYENS DE L'UE, IL EST OBLIGATOIRE D'AVOIR LE CERTIFICAT DE REGISTRE DES CITOYENS DE L'UNION (CERTIFICAT VERT) ET DANS LE CAS D'UNE NON POSSESSION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION DANS LE RESENCEMENT, IL VOUS FAUDRA L'APPORTER DANS UN DELAI MAXIMUM DE 3 MOIS, SI NON LA PROCEDURE DE RETIRER DU RECENSEMENT SERA EFFECTUÉE.

ATTENTION: LES ACTES NOTARIÉS, CONTRATS DE LOGEMENT A LOUER, ETC., DOIVENT ETRE REDIGES EN ESPAGNOL.

LORSQUE LES PERSONNES PRECEDEMMENT INSCRITES AU LOGEMENT COHABITANT AVEC LE DEMANDEUR : AUTORISATION DU PROPRIETAIRE OU DU LOCATAIRE, PRECEDEMMENT INSCRIT, DANS CE CAS, IL VOUS SERA DEMANDE L'UN DES JUSTIFICATIFS DU LOGEMENT MENTIONNE.

NOTE: En tout autre cas ou doute, pour plus d'informations, dirigez-vous à la rue Union Musical Torrevejense, n°22 –Bureau de recensement et de statistiques.

E-mail: estadistica@torrevieja.eu Tel: 965706038 Ext: 203, 204, 205, 206, 207 et 208

